

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **17-06-2019** à 19hr00, à la Salle des Loisirs, 14, rue des Érables. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

<b>Hugo</b>	<b>Côté</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #01</b>
<b>Victor</b>	<b>Hamel</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Pierre</b>	<b>Bourque Bureau</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Roger</b>	<b>Levesque</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #06</b>

**Cindy D'Amour Imbeault, Directrice-Générale, est aussi présente.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Rés : 2019-72**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2019-73**

**3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2019**

Il est proposé par, Victor Hamel conseiller et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 mai 2019 soit et est adopté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2019-74**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2019-06**

Il est proposé par Pierre Bureau Bourque, conseiller et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2019-06

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés : 2019-75**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste des paiements à effectuer pour la période courante.

**Adoptées à l'unanimité**

**Rés : 2019-76**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

**A-** Il est proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'avis de motion concernant la modification du règlement d'urbanisme 51-93, limitant la construction à une année

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2019-77**

**B-** Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'avis de motion concernant la modification du règlement d'urbanisme 38-91, ajout d'un droit d'usage dans la zone 18P, par obligation de service.

**Adopté à l'unanimité.**

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion

**8. POUR INFORMATION**

**Taxes à recevoir au 2019-06-17**

**Arrérages : 10 918\$    Courant : 25 285\$    Non échue : 180 396\$    Total : 216 599\$**

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2019-78

### a : DOSSIER DES CONSEILLERS

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu que les dossiers des conseillers soient attribués comme suit;



#### LISTE DES CONSEILLERS ET DE LEURS DOSSIERS RESPECTIFS

NOM ET PRÉNOM	POSTE	DOSSIERS
Grenier Steeve	Maire	- Tâches et responsabilités qui relèvent de sa fonction
Hugo Côté	Siège #01	- Voirie
Mansour Éric	Siège #02	- FADOQ - La Fabrique
Grenier Sandra	Siège #03	- Bibliothèque - École et Familles - Comité des Loisirs - Local des jeunes - Politique Familiale
Hamel Victor	Siège #04	- Membre du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) - Sécurité publique - Mesures d'urgences
Bureau Bourque Pierre	Siège #05	- Érosion des berges - Environnement
Lévesque Roger	Siège #06	- Musée - Réorganisation des bâtiments - Maire suppléant

#### Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-79

### b : AVENANT INGÉNIERIE TDA

**ATTENDU QUE :** Suivant une visite pour des relevés, il a été constaté que les fermes de toit de la partie existante du bâtiment des Loisirs sont non conformes et ne reprennent pas les charges de neige du code du bâtiment.

**ATTENDU QUE :** À la demande de la Municipalité, ces fermes seront remplacées conformément au code du bâtiment;

**ATTENDU QUE :** Ces travaux d'ingénierie n'étaient pas prévus au mandat Italie;

En conséquence, il est proposé par Roger Lévesque, conseiller, et unanimement résolu que la demande d'avenant au mandat d'ingénierie no 1, représentant la somme de 5 673.87\$, avant taxes, présenté par la Firme Groupe-Conseil TDA, soit et est accepté tel que présenté.

#### Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-80

### c : AUTORISATION DE DÉPENSES, INFRASTRUCTURES DU MUSÉ FORESTIER

**ATTENDU QUE :** Des travaux d'urgence aux fins de sécurité sont nécessaires à l'exploitation du bâtiment dit "cookerie" situé sur le site du Musée Forestier de Franquelin;

**ATTENDU QUE :** La Municipalité est propriétaire et responsable des bâtiments du musée;

**ATTENDU QUE :** Une soumission représentant des travaux évalués à 21 200.00\$ a été présenté à la Municipalité de Franquelin;

En conséquence, il est proposé par Roger Lévesque, conseiller, et unanimement résolu que :

**VU :** l'urgence de la situation les travaux mentionnés à la soumission 5662, préparée par l'entreprise MECOME, soient et sont autorisés;

**QUE :** Les travaux soient exécutés dans les meilleurs délais;

**QUE :** Les déboursés nécessaires au recouvrement de ses travaux soient et sont autorisés;

**QUE :** Dépendamment du résultat de l'année financière en cours, cette dépense soit absorbée en partie ou dans son entièreté à même le surplus accumulé;

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-81

**d : MAINTIEN DE L'OCTROI DU CONTRAT MACHINERIE**

**ATTENDU QUE :** Lors de la séance régulière tenue le 21 mai 2019 , par la résolution 2019-65, la Municipalité de Franquelin a conformément aux lois et règlements en vigueur, octroyé un contrat quant à l'acquisition d'un chargeur, de marque CARTERPILLAR.

**ATTENDU QUE :** Lors de la conclusion de la transaction de vente de la machinerie concernée, un accessoire s'est avéré indisponible;

En conséquence, il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu que :

Conformément à l'article 938.0.4 du Code Municipal, lequel stipule : " Une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature." La Municipalité de Franquelin maintient le contrat précédemment octroyé à *Location d'équipements Battlefield*, et par le fait même entérine la nouvelle tarification, vu l'absence d'un équipement qui ne modifie pas la nature de la demande initiale, de l'ordre de 89 500.00\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-82

**e : RÉAFFICHAGE POSTE À LA VOIRIE**

**ATTENDU QUE :** En date de ce jour le poste affiché afin de combler le personnel nécessaire à la voirie n'a toujours pas été comblé;

**ATTENDU QUE :** Les membres du conseil ont pris connaissance de la situation et discuter de la problématique;

En conséquence il est proposé par Victor Hamel, conseiller, et unanimement résolu que la Directrice-Générale voit à republier l'offre d'emploi selon les nouvelles conditions établies par les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-83

**f : AVANCE POUR LA FÊTE NATIONALE ET UTILISATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE :** Les festivités de la Fête Nationale du Québec arrive à grand pas et que certaines liquidités sont nécessaires à leur réalisation.

**ATTENDU QUE :** Certaines sommes sont déjà confirmées (commandites) et qu'une avance de fond représente aucun risque pour la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par Roger Lévesque, conseiller, et unanimement résolu qu'une avance de l'ordre de trois mille dollars (3 000.00\$) soit et est accordée. De plus, est également accordé l'utilisation de la réserve financière soit 2 489.52\$ provenant des festivités des 100<sup>ème</sup> anniversaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-84

**g : AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE :** La Municipalité de Franquelin a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération inter municipale;

**ATTENDU QUE :** Les municipalités de Franquelin et de Godbout désirent présenter un projet d'acquisition d'un véhicule incendie de type citerne dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération inter municipale;

En conséquence, il est proposé par Pierre Bureau Bourque, conseiller, et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

**QUE :** Le conseil de la Municipalité de Franquelin s'engage à participer au projet d'acquisition d'un véhicule incendie et de mise en commun des équipements;

**QUE :** Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

**QUE :** Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération inter municipale;

**QUE :** Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière;

**Adopté à l'unanimité.**

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées.

**Rés : 2019-85**

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 H 48

---

Steeve Grenier, maire

---

Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale